

RCS : AUXERRE Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00234 Numéro SIREN : 534 121 058 Nom ou dénomination : A.F.C.
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2023 sous le numéro de dépôt 2105

A.F.C.

SARLU au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 2 Les Villenots - 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
534 121 058 RCS AUXERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 84 992,50 Euros formant un résultat affectable de 84 992,50 Euros, l'associé unique décide d'affecter cette somme au compte « Autres réserves ».

L'associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes par la société, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2021 : NEANT
- Clôture au 31/12/2020 : 20 000,00 €
- Clôture au 31/12/2019 : 22 000,00 €

Extrait certifié conforme aux décisions annuelles de l'associé unique du 02/06/2023.

L'associé unique et gérant.

M. COUPECHOUX François



A.F.C.

SARLU au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 2 Les Villenots - 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN

534 121 058 RCS AUXERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

M. COUPECHOUX François, gérant de la société A.F.C., a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 84 992,50 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 2 628,00 Euros contre 2 628,00 Euros pour l'exercice précédent, soit aucune variation sur ce poste.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 2 628,00 Euros contre 2 628,00 Euros l'exercice précédent, soit aucune variation sur ce poste.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 1 529,39 Euros contre 2 147,43 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 618,04 Euros ou -28,78%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 78 000,42 Euros contre 87 843,89 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 9 843,47 Euros ou -11,21%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 686,32 Euros contre 452,00 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 234,32 Euros.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 105 545,47 Euros contre 3 664,98 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 101 880,49 Euros.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 95 888,68 Euros contre 3 290,47 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 92 598,21 Euros.

A la clôture de cet exercice :

Les créances sont de 75 232,41 Euros contre 76 979,41 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 1 747,00 Euros ou -2,27%.

Les liquidités sont de 352 513,01 Euros contre 282 220,93 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 70 292,08 Euros ou 24,91%.

Pour cet exercice :

Les autres achats et charges externes sont de 1 485,25 Euros contre 2 091,58 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 606,33 Euros ou -28,99%.

Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 42,86 Euros contre 54,90 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 12,04 Euros ou -21,93%.

Les autres charges sont de 1,28 Euro contre 0,95 Euro l'exercice précédent.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Immobilisations financières : 112 583,90 Euros.



Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 est de 84 992,50 Euros.

Evénements survenus au cours de l'exercice

En date du 1^{er} février 2022, la société a apporté la somme de un euro contre une part au sein de la SNC TERRENUM.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Il est espéré le maintien du résultat pour le prochain exercice.

Conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, est établi ce jour puis présenté lors des décisions annuelles.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 84 992,50 Euros formant un résultat affectable de 84 992,50 Euros, il est proposé d'affecter cette somme au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes par la société, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2021 : NEANT
- Clôture au 31/12/2020 : 20 000,00 €
- Clôture au 31/12/2019 : 22 000,00 €

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

Fait à ÉTAIS-LA-SAUVIN,
Le 15/05/2023.

Le gérant.

M. COUPECHOUX François



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		A.F.C		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		2 LES VILLENOTS		89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN	
SIRET		5 3 4 1 2 1 0 5 8 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF					
AU TITRE IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012	
	incorporelles { Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040	131 334	042	131 334
	Total I (5)	044	131 334	048	131 334
AU TITRE CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052
		Marchandises *	060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés*	068		070	
		(2) { Autres* (3)	072	75 232	074
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	352 513	086	352 513
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	427 745	098	427 745
	Total général (I + II)	110	559 080	112	559 080
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	3 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	300		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants 131)	132	398 378		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	84 993		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	486 671		
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
(4) DETTES	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	14 961		72 409
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	72 409		
Total général (I + II + III)		180	559 080		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.F.C

Néant ☐ *

Exercice clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	biens		215		214		
			services *		217		218	2 628	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	2 628	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)						242	1 485	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243			244	43	
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254		
	Dotations aux provisions						256		
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	1		
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	1 529	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	1 099	
Produits financiers (III) 280					78 000		294	686	
Produits exceptionnels (IV)							290	105 545	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	95 889		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 59 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	3 077	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	84 993	
B- RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2	312	84 993	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	3 077		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	4 318		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342	71 877
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
BUD (44 sexdecies)		992							
dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350		
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643				
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647					
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648					
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641					
	Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990					
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col 1	Déficit col 2	352	20 511	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat *						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col 1	Déficit col 2	370	20 511	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD

Designation de l'entreprise		A.F.C.		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le		01/01/2022		et clos le 31/12/2022	
				Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				65*	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				135	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
				137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	
Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § "Répartition des salariés"

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

300459 - A.F.C

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

300459 - A.F.C

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

300459 - A.F.C

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations sur la réévaluation acquisitions
INCORPORALES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES	Terrains			
	Sur sol propre			
	Constructions			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
FINANCIÈRES	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL		
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		98 639	112 584
	Autres titres immobilisés		16 000	
	Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL	114 639	112 584
		TOTAL GENERAL	114 639	112 584



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

300459 - A.F.C

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt. poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin. ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPORELLES		Frais d'établissement & dévelop.				
		TOTAL				
CORPORELLES		Autres postes d'immob. incorporelles				
		TOTAL				
		Terrains				
		Sur sol propre				
		Constructions				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers				
		Autres immos corporelles				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
		Emb. récupérables & divers				
FINANCIÈRES		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations		95 889	115 334	
		Autres titres immobilisés			16 000	
		Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL		95 889	131 334	
		TOTAL GENERAL		95 889	131 334	



ACTIF CIRCULANT

300459 - A.F.C

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ALII IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
ALII CIRCULANT	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	75 232	75 232	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAUX	75 232	75 232	
RENOUS	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

300459 - A.F.C

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés				
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices	3 077	3 077		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	367	367		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	14 961	14 961		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	54 004	54 004		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	72 409	72 409		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



A.F.C.

SARLU au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 2 Les Villenots - 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN

534 121 058 RCS AUXERRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

90 rue de Paris
89000 AUXERRE

ÉTAIS-LA-SAUVIN, le 20/07/2023

Objet : Formalité de dépôt des comptes

Madame, Monsieur le Greffier,

Je vous prie de trouver ci-joint, pour la formalité de dépôt des comptes de l'exercice comptable de ma société clos au 31/12/2022, un exemplaire :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe comptable).
- du rapport de gestion.
- de l'extrait du procès-verbal des décisions annuelles de l'associé unique.
- d'un chèque de 45,02 Euros en règlement de vos frais et pour lequel je vous remercie de m'adresser une facture.

Vous souhaitant une bonne réception des présentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Greffier, mes salutations distinguées.

Le gérant.

M. COUPECHOUX François

